



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 06 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEULLERAT, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME ISABELLE DIAZ, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Etaient absents ayant donné procuration : MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO, MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC)

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION n° 2019/025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Cinéma Le Lumière

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que M. Mataix, Président du Cinéma Le Lumière, nous a saisis d'une demande d'aide exceptionnelle, afin de participer à la prise en charge des frais engagés pour la diffusion de film à destination des personnes en situation de handicap.

En effet, le Cinéma Le Lumière a établi un partenariat avec l'association Ciné-Ma Différence et dans ce cadre, va proposer des séances ouvertes à tous, adaptées aux personnes en situation de handicap.

Afin d'être en mesure de proposer ces séances, le cinéma doit faire l'acquisition de matériel adapté et notamment d'un dispositif pour les mal-voyants. Le montant total des dépenses pour cette opération est estimé à 5 350 € et nous sommes sollicités pour une subvention d'un montant de 1 130 €.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'attribution exceptionnelle de cette subvention d'un montant de 1 130 €.

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 13/09/2019

Affiché le **13 SEP. 2019**

ID : 031-213105612-20190913-2019_25-DE



Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 130 € au Cinéma Le Lumière de L'Union.

Les crédits seront prélevés au Budget Primitif 2019.

Pour copie conforme,

La Vice Présidente,

Isabelle GODÉAS

- Transmis le **13 SEP. 2019**

- Affiché le **13 SEP. 2019**

